

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le **code de l'éducation** et notamment l'article D.719-21 ;
- Vu le **PV de proclamation** des résultats des élections des représentants au Conseil d'administration de Sorbonne Université, déclarant Monsieur Romain DESCAMPS élu au Conseil d'administration ;
- Considérant les **démissions** de Monsieur Romain DESCAMPS et Madame Gaëlle DUFRECHE de la liste Bouge ta Fac avec l'Agep et tes assos réceptionnées le 23 mars 2018 ;

ARRETE

Article 1

Monsieur **Gabriel MASSONI** est désigné représentant titulaire des usagers au Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Romain DESCAMPS.

Monsieur **Fabien LEBLANC** est désigné représentant suppléant des usagers au Conseil d'administration, en remplacement de Madame Gaëlle DUFRECHE.

Article 2

La Directrice générale des services de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 23 mars 2018

Le Président de Sorbonne Université

Jean CHAMBAZ

